

Conseil Municipal de Lestiac
Séance du 20 décembre 2019

Une convocation a été adressée par le Maire à chaque membre du Conseil Municipal le 12 décembre 2019. La séance est ouverte à 18 heures.

PRESENTS : MM. MORÉNO, FOURCADE, GUÉNANT, BOUCHET, DUPONT, Mmes BECUWE, LAVILLE, MAILLOU, SANCIER.

EXCUSES : Mme GUILLERY-DENONAIN avec pouvoir M. FOURCADE

ABSENTS : Mme PINELLI, M. OUCHEN, Mme IRIARTE

Secrétaire de Séance : M. DUPONT

Délibération 2019-044 - approbation du compte rendu de la séance du 08 octobre 2019

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le compte rendu de la séance du 08 octobre 2019 est adopté à l'unanimité.

Délibération 2019-045 – délibération modificative

Il est nécessaire de procéder à la délibération modificative suivante :

COMPTES DEPENSES			
Chapitre	Article	Nature	Montant
O12	6411	personnel titulaire	13 976,00
O23	O23	Virement sect° investissement	1 024,00
16	1641	emprunts	1 024,00
		total	16 024,00
COMPTES RECETTES			
Chapitre	Article	Nature	Montant
O13	6419	Rembours, sur rémunérat° du personnel	15 000,00
O21	O21	Virement de la section de fonctionnement	1024,00
		total	16 024,00

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal donne son accord.

Délibération 2019-046 – Habitat partagé – Fonds Leader

Par délibération en date du 08 juin 2018 (délibération 2018-023), le conseil municipal avait validé la demande d'aide financière de l'Europe dans le cadre du programme Leader au titre de la fiche acte 2.2 (structurer la création d'une filière de la Silver Economie).

Le plan de financement serait le suivant :

DÉPENSES		RESSOURCES			
Descriptif	Montant HT	Financier	Statut financier ⁽¹⁾	Taux	Montants
Honoraire architecte et AMO	82 757	Autofinancement (minimum 20%)		64%	52 757
		Autofinancement (Commune)			52 757
		Cofinanceurs publics :		36%	30 000
		LEADER			30 000
		Autres financements :		0%	-
Total dépenses	82 757	Total ressources		100%	82 757

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal valide ce plan de financement.

Délibération 2019-047 – Carrelet pédagogique

M. Dupont expose le plan de financement du projet du carrelet pédagogique :

Dépenses	
Travaux HT	26 692,35
TVA 20%	5 338,47
TTC	32 030,82
Recettes	
département	2 669,30
région	2 669,30
Fonds Leader	14 456,54
CC convergence Garonne	1 334,00
total subventions	21 129,14
autofinancement	5 563,21
TVA 20%	5 338,47
TTC	32 030,82

Les différents acteurs sont :

La commune, porteur du projet et propriétaire du Carrelet

L'association La Cale, futur exploitant du carrelet par convention signée par la commune.

Les Etablissements GONFRIER, propriétaires du terrain.

Concernant le terrain

Une réflexion va être engagée pour voir sous quelle forme le terrain peut être mis à disposition de la commune.

Concernant la convention d'exploitation du carrelet par l'association La Cale

Suite à débat, le côté juridique de la convention doit être approfondi avant de la proposer à l'association La Cale.

Avance de l'Association La Cale

L'association La Cale souhaiterait que la commande soit passée en janvier 2020 afin que le Carrelet soit opérationnel en été. Pour tenir ce délai, la Cale propose de faire une avance à la commune.

Le Conseil Municipal est favorable à la réalisation du projet sous réserve de validation du service juridique de Gironde Ressources concernant la mise à disposition d'un terrain privé à la commune ; la convention d'exploitation du carrelet et l'avance éventuelle par l'association La Cale.

Délibération 2019-048 – approbation de la modification des statuts de la CC Convergence Garonne

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-17 relatif aux transferts de compétences ;

Vu la Loi de finances pour 2019 n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 abrogeant l'article L.5214-4-23-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5214-16 ;

Considérant qu'en raison de l'abrogation de l'article L.5214-23-1 du CGCT relatif à la Dotation Globale de Fonctionnement bonifiée, il est nécessaire de mettre en comptabilité les intitulés des compétences des statuts de la communauté des communes avec les intitulés figurant à l'article L.5214-16 du CGCT ;

Considérant que la Communauté de Communes a notifié à la commune sa délibération afin qu'elle se prononce dans un délai de 3 mois à compter de la notification ;

Ayant entendu les explications de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la modification des statuts de la Communauté des Communes et les nouveaux statuts annexés à la présente délibération ;

- Autorise Monsieur le Maire à notifier la présente délibération à la Communauté des Communes et à accomplir les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Préfet de bien vouloir prendre acte de ces modifications dès la majorité nécessaire à leur approbation atteinte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

Guy Moréno	Laurent Fourcade	Pierre Guénant	Daniel Bouchet
Marie-Pierre Becuwe	Brigitte Iriarte (absente)	Francine Maillou	Micheline Pinelli (absente)
Monique Laville	Benoît Dupont	F. Guillery-Denonain (pouvoir L. Fourcade)	Jamel Ouchen (absent)
Claire Sancier			